



**A 16 ans**  
**Faites-vous recenser dans votre mairie !**

Le recensement est une démarche civique obligatoire qui s'inscrit dans le parcours de citoyenneté défini par la loi du 28 octobre 1997. Il fait suite à l'enseignement de défense au collège et précède la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

**QUI ?**

- Tous les citoyens français, garçons et filles.

**QUAND ?**

- Dès le seizième anniversaire et dans les trois mois qui suivent.

**OÙ ?**

- A la mairie du domicile. Une attestation de recensement vous sera délivrée.

**COMMENT ?**

- Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

**ATTENTION**

Si vous ne vous êtes pas fait recenser dans les délais, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

Sinon, il vous sera impossible de vous inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au bac ...

Le Centre du Service National de Montbéliard se tient à votre disposition pour répondre à toute question.

N'hésitez pas à le contacter au :

03.81.71.73.06

ou

par mèl : [csn-mtb-com@dsn.sga.defense.gouv.fr](mailto:csn-mtb-com@dsn.sga.defense.gouv.fr).